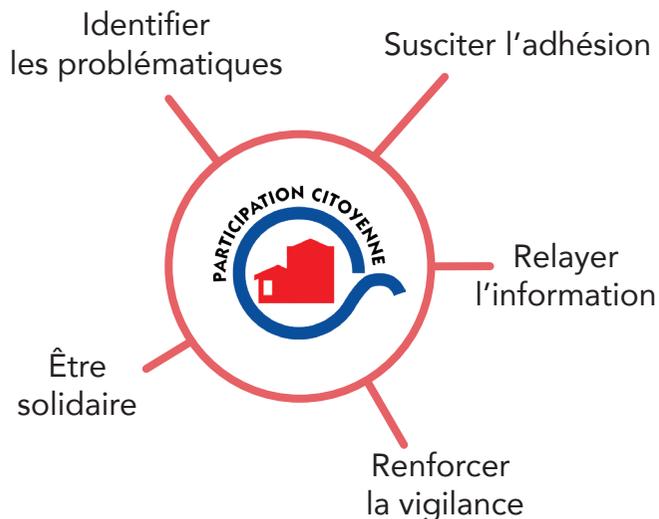


# Être volontaire, c'est :



## Le calendrier de mise en œuvre

- **Mercredi 12 avril.** Le conseil municipal de Guipavas approuve le dispositif.
- **Mardi 23 mai.** Signature du protocole entre le maire, la gendarmerie et la préfecture.
- **Vendredi 2 juin, 18h30.** Réunion d'information. Espace Simone Veil.
- **Lundi 5 juin, 18h30.** Réunion d'information. Maison de quartier de Coataudon.
- **Mardi 6 juin, 18h30.** Réunion d'information. Salle du Douvez.
- **Jeudi 15 juin.** Fin du dépôt de candidature.
- **Mardi 27 juin.** Formation (19h30 - 21h) des personnes dont la candidature a été retenue.

### NUMÉROS UTILES

- |                          |                             |
|--------------------------|-----------------------------|
| 15. SAMU                 | 115. Urgences sociales      |
| 17. Police / gendarmerie | 119. Enfance en danger      |
| 18. Pompiers             | 3919. Violences femmes info |
| 112. Urgences            | 3920. Harcèlement scolaire  |

## Ville de Guipavas

### HORAIRES

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Le samedi  
de 9h à 12h

Place Saint-Éloi  
29490 Guipavas  
02 98 42 71 00  
[www.guipavas.bzh](http://www.guipavas.bzh)

### POLICE MUNICIPALE

Accueil du public le lundi de 13h30 à 16h  
et le samedi de 9 h à 12h  
02 98 42 71 30

## Gendarmerie de Guipavas

### HORAIRES

Du lundi au samedi  
de 8h à 12h, de 14h à 18h

Le dimanche  
de 9h à 12h et de 15h à 18h

02 98 84 60 25  
72 rue de Paris,  
29490 Guipavas



## Tranquillité publique

# Participation citoyenne Devenez référent citoyen ou référente citoyenne

Ville de Guipavas - service communication - Illustrations Adobe Stock et DR - 2023



À travers ses pouvoirs de police, le maire joue un rôle pivot dans les domaines de la tranquillité et de la sécurité publique. Notre territoire, positionné aux portes de la métropole, représente un pôle d'attractivité en pleine évolution. Nous devons accompagner ces changements afin de préserver un cadre de vie sain et sécurisé pour nos concitoyens et concitoyennes. Cet objectif est pour nous prioritaire, nous avons mis en place un projet qui s'articule autour de trois objectifs principaux :

- aller vers plus de proximité avec notre police municipale, présente aux côtés des habitants,
- mettre l'accent sur la prévention en prenant en compte la dimension sociale et éducative des différentes actions,
- renforcer nos collaborations avec la gendarmerie et les autres acteurs de la vie locale, notamment les assemblées de quartier.

Notre volonté est d'aller vers une véritable coproduction de tranquillité pour un niveau de service public toujours plus élevé.

Fabrice JACOB  
Maire de Guipavas

## Qu'est-ce que la participation citoyenne ?

La ville de Guipavas s'est engagée dans le dispositif de participation citoyenne en 2023 pour inciter les habitantes et les habitants à adopter une attitude attentive et solidaire. Ce dispositif est un levier complémentaire d'action qui vise à amplifier l'efficacité de la prévention de la délinquance.

## Quel est le rôle du citoyen référent, de la citoyenne référente ?

Il ou elle :

- crée du lien entre les habitants et contribue à renforcer la solidarité entre voisins,
- développe une culture de la prévention au sein de son quartier,
- renforce le contact avec la gendarmerie nationale.

## Attention ! La participation citoyenne ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie.

Elle complète les autres actions de prévention conduites sur la commune : opération tranquillité vacances, actions de sensibilisation, pass jeune piéton et permis vélo en direction des enfants scolarisés à Guipavas, etc.

## Les acteurs du dispositif



### Le maire de Guipavas

Le maire signe un protocole avec le préfet et la gendarmerie. D'une durée de trois ans, le protocole détermine les modalités de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

Il organise une rencontre avec le responsable de la gendarmerie nationale pour présenter la démarche et expliquer son contenu aux citoyens référents et citoyennes référentes,

Il anime le dispositif (mise en place d'une signalétique « Participation citoyenne », présentation publique annuelle du bilan, etc.).

### La gendarmerie nationale

Le responsable local désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyennes et les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

### Les citoyennes et les citoyens référents

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, ils alertent la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ils relaient les conseils et les messages de prévention de la gendarmerie auprès des habitantes et des habitants du quartier.

## Se porter volontaire

### Coupon à transmettre à

Dispositif Participation citoyenne - Police municipale  
Mairie de Guipavas - Place Saint-Éloi - 29 490 Guipavas

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

à .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Mail : .....

## Vos engagements

Je déclare avoir pris connaissance du rôle de référent citoyen / référente citoyenne. À savoir :

- assurer le lien entre les habitants de mon quartier et la gendarmerie nationale,
- centraliser l'information et la transmettre à la gendarmerie nationale,
- promouvoir le dispositif auprès des habitants.

Je reconnais que ce dispositif vise avant tout à mettre en œuvre un réseau de solidarité citoyenne en vue de prévenir les actes délictueux. L'adhésion au dispositif n'autorise en rien la prise d'initiative personnelle voulant se substituer à l'action de la gendarmerie nationale.

Le référent citoyen accepte et prend connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique de la part de la mairie et des forces de l'ordre.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la personne désignée référente citoyenne volontaire peut exercer un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concernent, en adressant simplement un courrier au maire de la commune.

Fait à .....

Le .....

Signature :